

**BON DE COMMANDE POUR UNE INTERVENTION PONCTUELLE DE  
VIDANGE DES OUVRAGES DE PRETRAITEMENT D'UNE  
INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Bon de commande à renvoyer à :**

Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord  
Service Public d'Assainissement Non Collectif  
BP 82  
24400 MUSSIDAN  
☎ : 05.53.81.00.88  
[communaute-de-communes@mussidan.fr](mailto:communaute-de-communes@mussidan.fr)

Je soussigné(e) ..... fais appel à la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord pour effectuer l'entretien courant des ouvrages de prétraitement de mon installation d'assainissement non collectif.

J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales du service jointes au présent document.  
Je m'engage à payer le montant réel de la prestation sur la base de la fiche d'intervention de l'entreprise.

L'installation à vidanger est située :

Adresse complète : .....

Commune .....

Code postal : ..... Mail : .....

Téléphone (obligatoire pour pouvoir vous contacter rapidement) : .....

**Renseignements indispensables pour la programmation de l'intervention :**

**Type d'ouvrage(s) à vidanger :**

(1)  Fosse septique (Volume : ..... )      (1)  Fosse toutes eaux (Volume ..... )

(1)  Microstation      (1)  Bac dégraisseur      (1)  Préfiltre indépendant de la fosse toutes eaux

(1)  Autre dispositif de prétraitement      **Préciser :**

**NB : Le réensemencement (optionnel) n'est pas inclus dans le prix, il demeure à la charge du client.**

**Distance entre le point de stationnement du camion de vidange et votre installation d'assainissement non collectif :** .....

**Remarques relatives à l'accessibilité des ouvrages (difficulté d'accès, dégagements des regards enterrés à réaliser...) :**

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**

(1) : cocher la case utile

N.B. Ce bon de commande est valable pour une seule intervention,  
En aucun cas vous ne serez dans l'obligation de solliciter la Communauté de Communes pour toute intervention ultérieure

BON DE COMMANDE POUR UNE INTERVENTION PONCTUELLE DE VIDANGE DES OUVRAGES  
DE PRETRAITEMENT D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

CONDITIONS GENERALES DU SERVICE  
(DOCUMENT A CONSERVER PAR VOS SOINS)

Afin d'aider les particuliers volontaires à **obtenir de meilleurs prix** pour faire effectuer la vidange des ouvrages de prétraitement de leur installation d'assainissement non collectif, la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord a passé un marché pour la vidange programmée des ouvrages de prétraitement des installations d'assainissement non collectif. **Chaque usager est libre de recourir ou non à cette prestation.**

Cette prestation de base comprend :

- l'organisation générale de la mission (envoi des courriers pour prises de RDV, établissement des calendriers d'intervention...),
- la participation à toute réunion éventuelle qui serait nécessaire à chaque campagne,
- le déplacement sur le site et les frais en découlant,
- la mise en œuvre des moyens humains et matériels nécessaires,
- la fourniture et la mise en œuvre des tuyaux d'aspiration nécessaires,
- le curage et le nettoyage des ouvrages de prétraitement (bac à graisses, pré filtre et autres),
- le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur),
- le transport et le dépotage des boues prélevées dans un site agréé quelle que soit la distance séparant l'installation du site de dépotage,
- l'établissement et la transmission du bordereau de suivi des matières de vidange.

D'autres prestations sont également proposées : entretien d'un pré-filtre indépendant de la fosse, vidange d'un bac dégraisseur seul comprenant le transport et dépotage des graisses dans un site agréé.

Si l'utilisateur souhaite recourir à l'une de ces prestations, il s'engage à passer commande à la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord. Suite à cette commande, l'entreprise SUEZ RV OSIS OUEST, vidangeur retenu par la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord, confirmera par courrier, **au minimum 15 jours** avant la date d'intervention, la date précise et l'heure de l'intervention. Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire et/ou du locataire ou de son représentant. Pour toute intervention commandée mais irréalisable sur le terrain (regards inaccessibles, non localisés...) et ayant fait l'objet d'un déplacement, il sera facturé un forfait de déplacement dont le montant a été défini dans le marché (50 €).

Une fois sur place le vidangeur établira un bordereau de suivi certifiant la vidange et précisant la date et les prestations effectuées suivant les conditions réelles sur site. Cette fiche sera réalisée en 2 exemplaires et signée par l'utilisateur ou par son représentant présent. Un exemplaire de ce bordereau sera remis à l'utilisateur et le second à la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord.

L'utilisateur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la vidange, pour formuler d'éventuelles observations.

### Obligations de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à :

- Être présent lors de l'intervention du prestataire. En cas d'impossibilité de sa part, il devra nommer un représentant qui devra être présent à la date et l'heure convenues avec le prestataire,
- Faciliter l'accès à la propriété désignée,
- Rendre accessible les ouvrages de prétraitement de son installation d'assainissement non collectif. Tous les regards de visite devront être non scellés et dégagés au moment de l'intervention du prestataire,
- Fournir l'eau nécessaire pour la remise en eau de sa fosse,
- Signer le bordereau de suivi qui précise le montant définitif de l'intervention suivant les conditions réelles sur site,
- **Régler la facture relative à l'intervention auprès du prestataire directement.**

### Obligations du prestataire

Le prestataire s'engage à :

- Respecter les clauses définies dans les documents de marché signés avec la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord,
- Fournir tous les éléments nécessaires au bon déroulement du marché.

### Obligations de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord

La Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord s'engage à :

- Veiller au bon déroulement du marché tout au long de sa durée,
- Fournir au prestataire tous les éléments nécessaires au bon déroulement du marché.

### Prix des prestations pour une commande entre le 21/11/2018 et le 20/11/2020

	<b>prix TTC</b>
Fosse < 2 000 litres (y compris bac dégraisseur)	180.00 €
2001 < Fosse < 3 000 litres (y compris bac dégraisseur)	190.00 €
Fosse > 3 001 litres (y compris bac dégraisseur)	210.00 €
Réensemencement de la fosse <b>(OPTIONNEL)</b>	10.00 €
Mise en place d'une longueur de <b>tuyau d'aspiration</b> de 50 mètres, si supérieur	25.00 €
Dégagement des <b>regards de visite</b>	30.00 €
Vidange d'un <b>bac à graisses</b>	65.00 €
Entretien d'un <b>pré filtre</b> indépendant de la fosse	45.00 €
Nettoyage d'un <b>poste de relèvement</b>	70.00 €
Décolmatage et nettoyage d'un <b>puisard</b>	70.00 €
Forfait dans le cas où la prestation ne peut être effectuée	50.00 €
Coût unitaire par tranche de 1 000 l supplémentaires au-delà de 4 m <sup>3</sup>	35.00 €
Débouchage canalisations lors d'un déplacement	75.00 € / h